



Apply inside battery compartment

This class B device complies with Part 15 of the FCC rules and ICES-003 Class B Canadian EMI requirements. Operation is subject to the following two conditions: (1) This device may not cause harmful interference and (2) This device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

L'appareil est conforme aux exigences prescrites pour l'équipement de Classe B en matière d'interférence radioélectrique, comme le stipule l'article 15 de la FCC ainsi que la norme canadienne sur le matériel brouilleur visant les appareils numériques de Classe B, NMB-003. Le fonctionnement de cet appareil doit se conformer aux deux conditions suivantes: 1) il ne doit pas émettre un brouillage préjudiciable et 2) il doit absorber tout brouillage émis, y compris celui pouvant entraîner un malfonctionnement.

Serial #: xxxzzzzz

FCC ID: SDVCM16

Aastra Telecom

IC: 1884A-CM16



Apply to back of Base Station